



Économie

Le codéveloppement pour réguler les rapports Nord/Sud

Les forces vives de certains pays pauvres s'expatrient, organisant innocemment le déclin progressif de leur État. Pour pallier cette catastrophe, une solution de partenariat qui a déjà porté quelques fruits : le codéveloppement.

La France, pour aider au développement des pays du Sud et réduire les désastres des fuites migratoires de populations poussées par la misère à franchir mers et déserts, explore la solution originale du codéveloppement. Le concept de codéveloppement mise sur la compétence et l'engagement des communautés de migrants en France à s'investir dans des projets dans leur pays d'origine. Cet engagement est déjà ancien : une partie de l'épargne des migrants est depuis longtemps transférée aux familles restées au pays, soit sous forme d'aide individuelle, soit investie dans des projets d'intérêt général. Les solidarités familiales sont toujours fortes en dépit de la distance et le projet migratoire dans les pays pauvres a souvent comme objectif de fuir la misère, mais aussi d'aider les parents restés au pays. Par ailleurs, l'émigration compte en France des spécialistes, médecins, ingénieurs, vétérinaires, agronomes, universitaires de toutes disciplines, résidant dans l'Hexagone, parce qu'à la fin de leurs études, ils ont souvent fait le choix d'y rester, attirés par de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. Mais beaucoup souhaitent mettre leurs compétences au service de leur pays pour compenser les effets néfastes de la « fuite des cerveaux ».

Supporter les projets individuels

Le codéveloppement peut également concerner des projets individuels de migrants qui souhaiteraient créer une petite entreprise à leur retour définitif au pays. L'originalité de cette solution réside dans le fait qu'elle repose sur l'expérience et la compétence des migrants comme agents de développement.

Leurs liens avec les communautés locales dont ils sont issus permettent des élaborations de projets correspondant aux besoins réels des populations. Ils sont aussi insérés depuis longtemps dans la société française et peuvent constituer des interlocuteurs précieux pour les collectivités territoriales qui s'engagent dans la coopération en aidant à la réalisation de projets humanitaires au travers d'ONG.

Les projets, très variés, peuvent concerner le secteur éducatif, la santé, la transformation de l'économie informelle en PME, ou l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi le forage de puits ou la mise en place de panneaux solaires générateurs d'énergie. Les pays concernés sont plus spécifiquement le Mali, le Sénégal, le Maroc, les Comores, en raison de l'importance des communautés originaires de ces pays sur le sol français.

À titre d'exemple, l'ONG *Migrations et développement* est engagée depuis vingt ans dans le codéveloppement de la région de l'Anti-Atlas au Maroc. Son action représente l'électrification de 118 villages, la création de 13 écoles non formelles, d'un internat, de 2 dispensaires, de 7 coopératives agricoles productrices d'huile et de safran, de 2 coopératives artisanales, de 21 gîtes ruraux... En Afrique sub-saharienne, un projet de fonds de solidarité prioritaire consacré au codéveloppement a permis 350 projets de réinsertion économique, chacun ayant généré trois emplois en moyenne, et 22 projets de développement local dans la région de Kayes.

L'ONG *Migrations et développement* a permis l'élaboration de nombreux projets de codéveloppement au Maroc, comme cette coopérative d'huile d'argan.



Redonner la parole aux plus légitimes

Depuis plusieurs années, l'État français a créé en son sein une structure chargée du codéveloppement et dont l'objectif est d'aider les diasporas dans leurs projets d'aide au développement de leur pays d'origine et de les accompagner dans leur démarche de réflexion, de montage de projet, de recherche de partenariat et de financement.

La diversité des projets et des contextes dans lesquels ils s'appliquent, la nature de l'échelle, toujours locale, font que chacun d'entre eux doit faire l'objet d'une approche particulière nécessitant un agencement spécifique.

Le codéveloppement n'a pas l'ambition de se substituer à la coopération bilatérale ou internationale ; c'est une voie essentielle qui permet de concevoir les rapports Nord/Sud d'une autre façon en mettant au centre de son dispositif, non plus des experts du Nord, extérieurs aux communautés, mais des hommes et des femmes, des deux côtés du monde, impliqués par leur vécu. C'est une façon de leur rendre une place légitime, de leur redonner une parole trop souvent confisquée sur leur destin et sur l'avenir de leurs pays. ●

DOMINIQUE ROLLAND